

CARTE VISA GM DE LA BANQUE SCOTIA FOIRE AUX QUESTIONS

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Quels sont les avantages de La Carte GM?

La Carte Visa GM Infinite de la Banque Scotia offre aux clients une proposition de valeur qui comprend une couverture d'assurance complète, comme la couverture-achat/garantie prolongée, l'assurance médicale de voyage et l'assurance collision/dommages/perte pour les voitures de location, ainsi que 5 % des premiers 10 000 \$ des achats nets faits par année, et 2 % des achats nets suivants en primes. Pour la carte sans frais, la proposition de valeur comprend la couverture-achat/garantie prolongée et 5 % des premiers 5 000 \$ des achats nets faits par année, et 2 % des achats nets suivants en primes.

Pourquoi devrais-je choisir la carte Infinite plutôt que la carte sans frais?

Choisissez la carte Infinite si vos dépenses annuelles s'élèvent à plus de 5 000 \$. Vous pourrez ainsi profiter d'avantages supplémentaires comme l'assurance médicale de voyage, l'assurance pour voitures de location, l'assurance annulation, et plus encore.

Quel est le rôle de GM et de la Banque Scotia dans ce programme?

GM Canada est responsable du fonctionnement et de la gestion du Programme de primes. GM Canada représente l'autorité supérieure quant à l'interprétation de ces modalités et de toute modification subséquente ou mise à jour afférente. La Banque est responsable du fonctionnement et de la gestion de votre compte de La Carte GM.

Où dois-je m'adresser pour obtenir plus de renseignements?

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur le Programme de primes en visitant le site www.gmcard.ca ou en téléphonant au Centre d'échange de primes de La Carte GM au 1 888 446-6232.

Comment puis-je mettre à jour mon adresse et mes coordonnées?

Vous devez aviser la Banque de toute modification à votre nom légal ou à votre adresse, à votre adresse électronique ou à d'autres renseignements personnels. GM Canada ne peut être tenue responsable de toute communication qui n'aboutit pas, que ce soit par la poste ou autre, et des conséquences qui s'en suivent. Si vous souhaitez faire un changement d'adresse ou de nom légal, veuillez contacter un représentant de la carte Visa GM de la Banque Scotia au 1 844 259-5343 ou de la carte Visa Infinite de la Banque Scotia au 1 844 891-0484. La Banque pourrait vous demander de fournir des documents additionnels pour confirmer de telles modifications.

Où puis-je me procurer cette carte?

Les clients peuvent remplir une demande pour La Carte GM sur gmcard.ca.

Est-ce que le programme peut être annulé ou résilié?

Sous réserve des lois applicables, GM Canada peut en tout temps mettre un terme au Programme de primes, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis. Si GM Canada met fin au Programme de primes, vous disposerez de 365 jours à partir de la date d'avis de clôture du Programme de primes pour échanger les primes accumulées contre un véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac conformément à ces modalités.

GM Canada se réserve le droit de réviser les présentes modalités en tout temps, sur préavis de trente (30) jours et GM Canada affichera les modalités révisées sur le site www.lacartegm.ca. Il est recommandé de consulter régulièrement ce site Web pour vérifier la teneur du règlement en vigueur et le solde de votre compte. Vous êtes responsable de vous tenir à jour sur les modalités du Programme de prime ainsi que sur votre solde de primes GM.

QUESTIONS CONCERNANT LES PRIMES

Comment puis-je obtenir les primes GM?

En utilisant la carte Visa GM de la Banque Scotia (sans frais annuels), vous recevez 5 % des premiers 5 000 \$ de vos achats nets faits par année, et 2 % de vos achats nets suivants en primes. Avec la carte Visa Infinite GM de la Banque Scotia, vous recevez 5 % des premiers 10 000 \$ de vos achats nets faits par année, et 2 % de vos achats nets suivants en primes.

Sur quoi les primes sont-elles applicables?

Les primes sont applicables au prix d'achat total ou au versement initial de location de tout véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac. Les ventes aux parcs et les locations commerciales sont exclues. Le « prix d'achat total » représente le prix du véhicule (jusqu'au prix de détail suggéré par le fabricant), le transport et la préparation à la route, la taxe sur le climatiseur et les taxes de vente applicables. En vertu des lois fiscales fédérales et provinciales, la TPS, la TVP, la TVQ, la TVH et toute autre taxe applicable sont calculées et payables selon le montant total du prix d'achat avant toute réduction liée à l'échange de récompenses. Le « prix d'achat total » exclut les coûts associés à l'immatriculation, à l'enregistrement, aux assurances, aux frais de concessionnaire, aux accessoires, aux options supplémentaires, aux garanties prolongées, aux plans d'entretien ou de services et aux autres services comme OnStar et SiriusXM.

Le client échangeant ses primes est le seul responsable des frais et coûts exclus et pour quelconques taxes, frais, droits et autres frais imposés par les autorités gouvernementales sur toute récompense ou prime. Il se peut que vos primes accumulées ne puissent pas être échangées contre de l'argent en espèces, ou contre tout équivalent de trésorerie.

Puis-je accumuler les primes GM sur les transferts de solde?

Non. Les primes seront calculées en fonction du montant total des achats nets de l'année. Les « achats nets » sont les achats de produits et services admissibles qui sont facturés à votre compte de La Carte GM moins les retours et autres crédits. Les achats nets ne comprennent pas, et les primes ne sont pas attribuées pour, les avances en espèces, les chèques de la carte de crédit Scotia^{MD}, les retours, les paiements, les frais d'abonnement annuel ou de carte, les frais de casino et de jeux de hasard, les frais d'intérêts ou les frais de transaction relative au service. Les crédits pour les retours et les rajustements réduiront ou annuleront vos primes en fonction des montants originaux portés à la Carte et figureront dans le sommaire des primes.

Les primes GM ont-elles une date d'expiration?

Non. Cependant, si vous annulez votre carte de crédit, si vos privilèges de crédit sont révoqués ou si votre compte est fermé, vous devez échanger vos primes GM dans les 90 jours ou elles seront perdues. Si votre compte n'est pas en règle, les primes GM ne sont pas admissibles pour échange. Consultez les modalités du Programme de primes de La Carte GM.

Combien de primes GM puis-je accumuler chaque année?

Il n'y a pas de limite ni de montant maximum.

Puis-je combiner mes primes à celles d'une autre personne ou à une autre carte?

Vos primes GM ne peuvent pas être combinées à un autre compte de primes GM. Lorsque vous échangez des primes pour réduire le prix d'achat total ou le versement initial de location d'un véhicule GM neuf admissible, seules les primes associées à un compte de primes GM unique peuvent être utilisées pour chaque véhicule. GM Canada n'est pas responsable des différends entre les participants au sujet de l'utilisation des primes.

Puis-je transférer mes primes à mes amis ou à des membres de ma famille?

Vous pouvez transférer toutes ou une partie de vos primes à tout autre titulaire de carte supplémentaire sur votre compte de La Carte GM ou aux membres de la famille immédiate vivant à la même adresse pour l'achat immédiat ou la location d'un véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac : les parents, les grands-parents, le conjoint ou la conjointe, les frères et soeurs, les petitsenfants et les enfants (beaux-enfants ou par alliance). Le titulaire de la carte supplémentaire ou le membre de la famille immédiate ne doit pas posséder, au moment du transfert, un compte de primes GM. Il est possible qu'on vous demande de fournir une preuve du lien de parenté. Pour transférer vos primes à un titulaire de carte supplémentaire ou à un membre de votre famille immédiate, vous devez communiquer avec le Centre d'échange de primes de La Carte GM pour autoriser le transfert et fournir les renseignements requis.

Comment puis-je faire le suivi de mes primes?

Le sommaire de vos primes est enregistré sur le relevé de facturation mensuel envoyé par la Banque Scotia. Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur le Programme de primes et sur votre solde de primes accumulées en visitant le site www.gmcard.ca ou en téléphonant au Centre d'échange de primes de La Carte GM au 1 888 446-6232. Les renseignements sur le compte de primes GM sont fournis uniquement au titulaire principal et au titulaire secondaire de la carte.

Puis-je jumeler cette carte à d'autres rabais (par exemple le programme de prix préférentiels)?

Oui, cette carte peut être jumelée à la plupart des programmes d'incitation. Communiquez avec votre concessionnaire pour obtenir des précisions.

Puis-je échanger mes primes GM pour de l'argent?

Non. Les primes GM sont applicables uniquement au prix d'achat d'un véhicule neuf Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac.

Quels sont les véhicules admissibles au programme?

Pour obtenir la liste des véhicules non admissibles, les titulaires de La Carte GM peuvent consulter le site Web www.gmcard.ca ou un concessionnaire GM agréé.

Puis-je utiliser mes primes GM pour autre chose que pour l'achat d'un véhicule?

Non. Les primes GM sont applicables uniquement au prix d'achat d'un véhicule neuf Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac.

Si ma carte est perdue ou volée, vais-je perdre mes primes accumulées?

Non. Les primes accumulées ne seront pas perdues si votre carte a été perdue ou volée. La Banque Scotia vous fera parvenir une nouvelle carte de crédit et vos primes de La Carte GM seront transférées sur la nouvelle carte. Les récompenses sont appliquées au compte de la carte de crédit et non à la carte de crédit en plastique.

Que se passe-t-il si j'annule le compte de ma carte de crédit?

Si vous annulez votre compte de La Carte GM, vos privilèges de crédit sont révoqués par la Banque ou votre compte de La Carte GM est fermé, vous pouvez échanger toute prime inutilisée durant une période de 90 jours, à condition que votre compte de La Carte GM soit en règle. Après 90 jours, toutes les primes non échangées seront perdues.

Que se passe-t-il si le titulaire principal de la carte décède?

S'il n'y a aucun titulaire secondaire de la carte au compte de La Carte GM : Au moment du décès du titulaire principal de la carte, toute prime inutilisée sera disponible pendant 90 jours aux fins d'échange par la succession du titulaire principal, sous réserve que le compte de La Carte GM soit en règle. Après 90 jours, toutes les primes non échangées seront perdues.

S'il y a un titulaire de la carte principal et secondaire lié au compte de La Carte GM : Si le compte de La Carte GM demeure ouvert au nom du titulaire principal ou secondaire survivant, alors le compte de La Carte GM demeurera ouvert et les primes seront toujours disponibles pour le titulaire survivant (lequel sera par conséquent considéré comme titulaire principal de la carte) selon ces modalités. Si le compte de La Carte GM est fermé à la suite du décès du titulaire principal ou secondaire de la carte, toute prime inutilisée pourra être échangée pendant 90 jours par le titulaire de la carte survivant, pourvu que le compte de La Carte GM soit en règle. Après 90 jours, toutes les primes non échangées seront perdues.

QUESTIONS CONCERNANT LES PRIMES

Puis-je jumeler cette carte à d'autres rabais?

Oui. Cette carte peut être jumelée aux autres programmes et rabais admissibles.

Comment puis-je échanger mes primes?

Les primes doivent être échangées pendant la durée du Programme de primes GM et aussi longtemps que votre compte de La Carte GM est en règle. Pour échanger les primes que vous avez accumulées, visitez le site www.lacartegm.ca et cliquez sur « Mes primes » ou appelez le Centre d'échange de primes de La Carte GM au 1 888 446-6232 pour vérifier le nombre total de primes accumulées dont vous disposez. Rendez-vous ensuite chez un concessionnaire GM participant et choisissez le véhicule neuf admissible qui vous intéresse. Après avoir discuté du prix de vente ou de location du véhicule avec le conseiller des ventes, mais avant de signer le contrat, dites au conseiller des ventes que vous souhaitez utiliser vos primes.

Avec le conseiller des ventes, vous appellerez le Centre d'échange de primes de La Carte GM pour confirmer votre montant total de primes admissibles. Durant l'appel, le Centre d'échange de primes de La Carte GM vous demandera des renseignements sur le titulaire de la carte principal aux fins d'identification et exigera également certains renseignements de vente du véhicule du conseiller des ventes pour ensuite lui fournir un numéro d'autorisation pour conclure la transaction. Au moment de l'émission du numéro d'autorisation, le montant de vos primes sera déduit du prix d'achat total ou du versement initial de location de votre nouveau véhicule Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac.

Puis-je échanger mes primes GM pour de l'argent?

Non. Les primes sont applicables uniquement au prix d'achat total ou au versement initial de location de tout véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac. Les primes n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation monétaire à l'endroit de GM Canada ou de la Banque.

Les primes accumulées dans le cadre de ce programme ne sont pas la propriété des participants au Programme de primes. Les primes accumulées avec votre Carte GM ne sont pas négociables ni échangeables, en tout ou en partie, contre de l'argent comptant ou du crédit, et ne peuvent faire l'objet d'un courtage, d'un troc, d'une vente ou d'un transfert dans le cadre de la résolution d'une affaire familiale. Par ailleurs, les primes ayant fait l'objet d'un courtage, d'un troc, d'une vente, d'une donation par testament ou autrement cédées seront considérées comme nulles (à l'exception d'un transfert permis).

Puis-je transférer mes primes?

Vous pouvez transférer toutes ou une partie de vos primes à tout autre titulaire de carte supplémentaire sur votre compte de La Carte GM ou aux membres de la famille immédiate vivant à la même adresse pour l'achat immédiat ou la location d'un véhicule neuf admissible Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac : les parents, les grands-parents, le conjoint ou la conjointe, les frères et sœurs, les petits-enfants et les enfants (beaux-enfants ou par alliance). Le titulaire de la carte supplémentaire ou le membre de la famille immédiate ne doit pas posséder, au moment du transfert, un compte de primes GM. Il est possible qu'on

vous demande de fournir une preuve du lien de parenté. Pour transférer vos primes à un titulaire de carte supplémentaire ou à un membre de votre famille immédiate, vous devez communiquer avec le Centre d'échange de primes de La Carte GM pour autoriser le transfert et fournir les renseignements requis.

Y a-t-il une limite aux primes GM que je peux échanger?

Il n'y a aucune limite d'échange, ce qui signifie que vous pouvez acheter un véhicule neuf en appliquant uniquement les primes GM au prix d'achat total. Le prix d'achat total exclut les coûts associés à l'immatriculation, à l'enregistrement, aux assurances, aux frais de concessionnaire, aux accessoires, aux options supplémentaires, aux garanties prolongées, aux plans d'entretien ou de services et aux autres services comme OnStar et SiriusXM.

Quels sont les véhicules admissibles au programme?

Pour obtenir tous les détails, dont une liste des véhicules non admissibles, visitez le site www.lacartegm.ca ou passez chez votre concessionnaire Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac autorisé. GM Canada peut, à sa seule discrétion, modifier en tout temps et sans préavis la liste des véhicules admissibles.

Puis-je utiliser les primes GM pour acheter un véhicule usagé?

Non. Les primes GM sont applicables uniquement au prix d'achat d'un véhicule neuf Chevrolet, Buick, GMC ou Cadillac.

Y a-t-il une valeur minimale d'échange? Ou puis-je échanger mes primes quelle que soit leur valeur?

Il n'y a pas de valeur minimale d'échange. Vous pouvez appliquer vos primes au prix d'achat total. Le prix d'achat total exclut les coûts associés à l'immatriculation, à l'enregistrement, aux assurances, aux frais de concessionnaire, aux accessoires, aux options supplémentaires, aux garanties prolongées, aux plans d'entretien ou de services et aux autres services comme OnStar et SiriusXM.

Dois-je payer des taxes lorsque j'achète un véhicule avec mes primes?

Les primes comprennent la taxe fédérale sur les produits et services (« TPS »), la taxe de vente harmonisée (« TVH »), la taxe de vente du Québec (« TVQ ») et la taxe de vente provinciale applicable. La détermination d'une obligation fiscale relative à la participation au Programme de primes est la responsabilité du participant ou de l'utilisateur. GM Canada ne fait pas de déclaration en ce qui a trait aux conséquences fiscales actuelles ou futures pour le participant au Programme de primes concernant le crédit, le transfert, l'utilisation, l'échange, l'annulation ou la disposition des primes totales accumulées avec La Carte GM.

QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER

Quels sont les frais annuels de la carte de crédit Visa GM de la Banque Scotia?

Les frais annuels de la carte de crédit Visa GM Infinite de la Banque Scotia sont de 79 \$ pour le titulaire principal et de 39 \$ pour chaque carte supplémentaire. Les frais annuels de la carte Visa GM la Banque Scotia sont de 0 \$.

Y a-t-il une limite de crédit sur le compte de la carte Visa GM?

Oui. Pour la carte Visa GM Infinite, la limite de crédit est de 5 000 \$; pour la carte Visa GM, la limite de crédit est de 500 \$.

Comment les clients peuvent-ils payer le solde?

Ils peuvent payer le solde en ligne, par relevé mensuel, dans leur succursale ou en communiquant avec le centre d'appels.

Comment la limite de crédit est-elle déterminée?

Le client demande une limite de crédit au moment de sa demande de carte de crédit. La carte de crédit est approuvée par la banque ou le bureau de crédit. Si la limite de crédit demandée est approuvée, elle sera appliquée à la carte. Si la limite de crédit approuvée est inférieure à celle demandée, elle sera appliquée à la carte. Le client pourrait recevoir une limite supérieure à celle demandée.

Quel âge faut-il avoir pour être admissibles à la carte?

L'âge de la majorité dans la province de résidence.

Que dois-je faire si j'oublie mon NIP?

Rendez-vous à une succursale de la Banque Scotia avec vos pièces d'identité et choisissez un nouveau NIP.